

Méneestreau

Infos

Février 2022

Feuillet
municipal
n° 184



MAIRIE

35 place du 11 Novembre
Ouverture : de 9h à 12h
du lundi au samedi
Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr



accueil-cmev45@orange.fr

[Méneestreau-en-Villette-Mairie](#)

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre



Nouveaux Horaires 2022

Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'hiver)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activités

OUVERTURE DE LA PÊCHE LE 5 MARS



Renseignements :

06 29 34 43 77

secretariat.les3etangs@gmail.com

Chers Méneestréens,



- Lors du dernier conseil municipal du 11 janvier dernier, nous avons accepté le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) du futur **aménagement du centre bourg**. Ce document élaboré par le maître d'œuvre décrit la nature des interventions à réaliser. Il permet aux entreprises de concrétiser leur offre de prix. L'appel d'offres est d'ores et déjà lancé.

Pour l'instant il est difficile d'augurer un démarrage des travaux, tout dépendra du résultat de l'appel d'offres. La période estivale serait le moment idéal pour ne pas trop impacter l'activité de nos commerçants et la vie de nos habitants.

- Nous sommes régulièrement interpellés par les riverains de la route départementale de La Ferté qui nous alertent sur la trop grande vitesse des véhicules et le manque de sécurité des piétons.

Nous nous sommes rapprochés du Conseil Départemental et étudions ensemble des aménagements susceptibles d'assurer entre autre, un cheminement protégé des habitants et des enfants sur ce secteur.

- En ce qui concerne la réhabilitation de la **piscine**, le délai d'instruction du permis de construire a pris du temps, « légèrement » compliqué par les prescriptions parfois contradictoires de l'architecte des bâtiments de France.

Le maître d'œuvre attend les observations éventuelles du bureau de contrôle pour pouvoir lancer l'appel d'offres, que nous envisageons fin février 2022 dans l'optique de démarrer les travaux le plus tôt possible.

- La première phase de travaux du **forage** est terminée. Les essais de pompage ont montré à la fois la fiabilité de l'ouvrage et une très bonne qualité d'eau. Les prochaines étapes seront la mise en sécurité du site, l'équipement en pompes et la réalisation de la canalisation reliant l'installation au château d'eau existant.
- Les précipitations importantes de juillet 2021 ont révélé une mauvaise évacuation des **eaux pluviales** entre le complexe sportif et le groupe scolaire. Pour éviter des inondations dans le futur, une nouvelle canalisation et des fossés ont été créés.

Nous avons profité de ces travaux, pour procéder à un curage de fossés afin de drainer l'ensemble de cet espace.

- Une **aire de jeux**, pour enfants de 2 à 10 ans, va être créée en centre bourg. Nous répondons ainsi à une attente des familles. Elle sera agrémentée de trois structures et de bancs. Nous espérons qu'elle devienne un lieu de rencontre et de vie au cœur de notre village.
- Dans le cadre du développement du village, le **permis d'aménager** du lotissement dit « LES JARDINS DU COUGNOU » a été tout récemment accepté.
- Depuis plusieurs semaines la **boulangerie est fermée**. On mesure à la vue de ce rideau baissé à quel point l'existence de ce commerce est essentielle. Nous souhaitons que Gwen et Benoît puissent reprendre très rapidement leur activité.

Espérons que le contexte sanitaire ne soit plus qu'un mauvais souvenir et qu'ensemble, nous allions vers des jours meilleurs.

Denis TREMAULT

NOUVELLE AIRE DE JEUX À VENIR !





DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 00

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt et un décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Denis TRÉMAULT, Maire.

Étaient présents : M. Denis TRÉMAULT, Maire, Mmes Béatrice DE RUYVER et Claire SAVOIE, M. Fabrice WEBER, Adjoint, Mme Marine CENDRIER, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marie-France PICHARD, M. Arnaud BIGNOLAIS et M. Franck BAILLEUL

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc CADET qui donne pouvoirs à M. Denis TRÉMAULT
Mme Sabrina PELLERIN qui donne pouvoirs à M. Mathieu MARCHAND
M. David DESBROSSES qui donne pouvoirs à M. Fabrice WEBER
M. Jean-Luc IMBAULT qui donne pouvoirs à Mme Marine CENDRIER
Mmes Lucie LECOLLOEC et Berthilde BOURGUIGNON

Monsieur Mathieu MARCHAND a été désigné en qualité de secrétaire.

Budget principal - Engagement des dépenses d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement 2022 dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année 2021 pour le budget principal et le budget « Eau / Assainissement » de la commune.

Piscine municipale de Ménestreau-en-Villette

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation et de mise en conformité de la piscine municipale. De même, il est nécessaire de rendre cet équipement public accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). A titre d'information, il précise que le permis de construire a été accordé le 4 octobre 2021.

La piscine est située dans le périmètre de protection de l'église Notre Dame. Monsieur le Maire précise que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France impose des prescriptions particulières qui génèrent un surcoût pour la commune.

Aussi, à ce titre, l'assemblée décide de solliciter une aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) – Modification des statuts

Considérant enfin qu'il convient de mettre à jour les statuts de la CCPS au regard de l'évolution des modalités de vote de l'intérêt communautaire et du libellé de la compétence relative aux équipements sportifs, culturels et d'enseignement.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes conformément au projet présenté.

Activité « les mardis de la forme » destinée aux Aînés

Monsieur le Maire précise qu'il est proposé aux Aînés (à partir de 70 ans) de la commune une activité dite « Les Mardis de la Forme » organisée par Profession Sport et Loisirs (PSL).

Le conseil municipal fixe la participation financière, par personne, pour la période du mois de novembre 2021 au mois de février 2022 à la somme de 53,50 €.

Acquisition d'un ensemble de jeux pour enfants âgés de 2 à 10 ans

Le conseil municipal décide d'acquérir un ensemble de jeux d'extérieur destiné aux enfants âgés de 2 à 10 ans.

Questions diverses

• **Chemin rural n° 16 et 17 dit de Chavenay à La Cloye**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Monsieur Alain MACHENIN, Président de la Fédération départementale des chasseurs du Loiret, par lequel il demande le « *déclassement de la partie du chemin rural de La Cloye située sur les territoires de La Motte et du Ciran* ».

Après un débat au sein de l'assemblée, il est décidé de reporter cette affaire à une prochaine séance du conseil municipal. Les membres de la commission des chemins devront se réunir pour étudier ce dossier.

• **Nombre d'habitants à Ménestreau-en-Villette**

L'INSEE a communiqué les chiffres des populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022, à savoir :

Population municipale	: 1 423
Population comptée à part	: 40
Population totale	: 1 463

• **Marché de Noël**

Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont mobilisées pour assurer la réussite du traditionnel Marché de Noël. Sans cette aide précieuse il serait difficile de réaliser une telle manifestation.

Par ailleurs, Madame Béatrice DE RUYVER présente un bilan de cette manifestation. Elle précise entre autre que les tours du carrousel ont permis à la coopérative scolaire d'encaisser la somme de 183,50 €.

• **Pêche de l'étang communal**

Monsieur le Maire félicite les membres de l'Association de pêche des 3 étangs qui ont procédé à la pêche d'étang au Cougnou le samedi 18 décembre dernier. Il salue la très bonne organisation de cette manifestation qui a apporté une vie sur le site.

• **Départ à la retraite d'un agent communal**

Madame Claire SAVOIE, Adjointe au Maire, informe les membres de l'assemblée que Madame Claudine BOURILLON, agent qui œuvre au sein de l'école maternelle, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle cessera ses fonctions le 31 décembre prochain.

Elle rappelle qu'elle a débuté sa carrière auprès de la commune de Ménestreau-en-Villette le 1^{er} mai 1997 en qualité d'agent d'entretien territorial. Puis, après avoir été reçue au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), elle a été nommée sur ce grade le 1^{er} septembre 2002.

Les membres de l'assemblée lui souhaitent une très bonne retraite.



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÊNESTREAU-EN-VILLETTE

COMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 JANVIER 2022 À 19 H 00

Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS)

Le Code de l'urbanisme précise qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit être tenu avant l'arrêt du projet de PLUi, au sein des conseils municipaux des communes membres de la CCPS.

Monsieur le Maire précise que le PADD est composé de 6 axes :

- 1 - concilier le développement territorial et préservation de l'identité solognote,
- 2 - projeter un développement structuré par pôles et adapté au contexte local,
- 3 - valoriser les atouts de la Sologne comme levier du tourisme vert,
- 4 - envisager une gestion durable et sécurisée des flux de circulation,
- 5 - diversifier le dynamisme économique des Portes de Sologne,
- 6 - accompagner le développement de projets structurants pour le territoire.

Après avoir pris connaissance des orientations du PADD, l'assemblée débat sur le projet.

Réhabilitation de la piscine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) élaboré par le maître d'œuvre et décide de lancer la consultation pour la réhabilitation de la piscine municipale ;
- retient le bureau de contrôle QUALICONSULT pour la réalisation des missions de contrôle technique, pour un montant de 2 900,00 € HT et S.P.S. (Coordination Sécurité et Protection de la Santé), pour un montant de 2 400,00 € HT.

Aménagement sécuritaire du centre bourg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) élaboré par le maître d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire du centre bourg (RD 17 et 108) ;
- sollicite une aide financière de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Restauration scolaire – Avenant au contrat

Monsieur le Maire évoque que la crise sanitaire de la Covid 19 a provoqué un bouleversement de l'activité des restaurations collectives et d'entreprises. En effet, les entreprises concernées doivent faire face à la hausse massive, durable, généralisée et inédite de beaucoup de prix de matières premières. Dans ce contexte, le prestataire RESTAUVAL a sollicité une augmentation de sa prestation.

Le conseil municipal accepte l'indexation des tarifs proposée, après négociation, par la société RESTAUVAL au taux de 2,5 %, étant entendu qu'il n'y aura pas d'incidence sur les tarifs appliqués aux familles.

Aménagement d'une aire de jeux

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de jeux en centre bourg pour les enfants âgés de 2 à 10 ans, le conseil municipal, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental.

QUESTIONS DIVERSES

• **Grève dans les écoles**

Monsieur le Maire précise que l'école sera fermée le jeudi 13 janvier prochain en raison du mouvement de grève. A ce titre, il informe les membres de l'assemblée qu'un service minimum d'accueil sera mis en place de 8 h 00 à 17 h 00 pour accueillir les élèves dont les parents ne peuvent pas assurer la garde.

Travaux d'assainissement au stade



Suite à l'épisode pluvieux de juillet dernier ayant inondé certains jardins, il s'est avéré que le réseau d'évacuation nécessitait rénovation.

Les travaux sont en cours.

Nouvel hangar municipal

Implanté route des Saint-Martin sur le site des ateliers municipaux, ce nouveau bâtiment protégera des intempéries le matériel d'entretien de la commune.



Entretien de la voirie route de Vannes



D'étonnantes racines ont été mise à jour au cours des travaux.

Celles-ci déformaient la chaussée à plusieurs endroits rendant la circulation dangereuse pour les automobilistes et surtout pour les deux-roues.



RAPPEL - INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions pourront être déposées en Mairie jusqu'au 4 mars 2022 inclus pour les élections présidentielles, et jusqu'au 6 mai 2022 inclus pour les élections législatives.